RÉSOLUTION DU 42EME CONGRÈS 30 OCTOBRE 20251/2

L'impunité systémique et le rétrécissement de l'espace civique en République kirghize

La Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) et ses organisations membres,

Profondément préoccupé·es par la dégration accélérée des droits humains et des libertés civiques au Kirghizistan, autrefois considéré comme une démocratie émergente en Asie centrale, qui est aujourd'hui confronté à un recul alarmant des droits fondamentaux et à un rétrécissement de l'espace civique ;

Alarmé·es par l'adoption et l'application de la loi dite « loi sur les représentant·es étranger·ères », qui stigmatise les organisations non gouvernementales indépendantes et les défenseur·es des droits humains, et par le **décret gouvernemental inconstitutionnel** exigeant l'enregistrement supplémentaire des ONG auprès du ministère de la Justice, restreignant encore davantage la liberté d'association ;

Condamnant le harcèlement judiciaire à caractère politique dont sont victimes les défenseur·es des droits humains, notamment la **procédure pénale engagée contre le défenseur des droits humain Kamil Ruziev,** arrêté en septembre 2025, et **Azimzhan Askarov**, ainsi que la campagne plus large d'intimidation et de représailles contre la société civile ;

Profondément préoccupé·es par le **refus des autorités chargées de l'application de la loi d'engager des poursuites pénales pour la destruction du bureau de Bir Duino**, exemple d'impunité et d'absence de protection efficace des organisations de la société civile ;

Exprimant leur profonde préoccupation face à l'**entrée en vigueur d'un nouveau décret gouvernemental élargissant l'accès aux données personnelles des citoyen·nes**, qui rend les ONG responsables de la protection des données, créant ainsi une pression administrative supplémentaire pour les organisations de la société civile ;

Notant avec inquiétude la montée de la **propagande russe et des discours de haine** visant les activistes et les journalistes, qui alimentent l'intolérance et l'hostilité envers les voix indépendantes ;

Préoccupé·es par l'affaiblissement de l'indépendance judiciaire et la pression croissante exercée sur la **Cour constitutionnelle**, qui sapent l'état de droit et l'accès à la justice ;

Condamnant fermement l'initiative visant à **réinstaurer la peine de mort** en octobre 2025, qui est contraire à la Constitution du Kirghizistan et à ses obligations internationales au titre du PIDCP, et qui annule l'une des réalisations les plus importantes du pays, à savoir l'abolition de la peine capitale en 2007 ;

Profondément alarmé·es par l'abolition du **mécanisme national de prévention (MNP)** contre la torture, qui prive les victimes de traitements inhumains d'un mécanisme de contrôle indépendant, alors que des cas de tortures, d'exécutions extrajudiciaires et de refus d'accès à un·e avocat·e sont toujours rapportés ;

En outre préoccupé·es par la détérioration de la situation des femmes, des enfants et des personnes handicapées, qui restent vulnérables aux violences sexuelles et basées sur le genre, les mécanismes de protection et de réadaptation mis en place par l'État étant insuffisants ;

Notant en outre que l'**interdiction des rassemblements et manifestations pacifiques a été prolongée à plusieurs reprises**, restreignant davantage le droit constitutionnel à la liberté de réunion pacifique et d'expression ;

Dénonçant la culture dominante d'**impunité systémique** et l'absence d'enquêtes et de poursuites contre les violations commises par les forces de l'ordre et les fonctionnaires de l'État, qui ébranlent la confiance du public et créent un climat de peur et de répression ;

La FIDH et ses membres appellent les autorités du Kirghizistan à :

- Cesser immédiatement **toutes les formes de harcèlement judiciaire** à l›encontre des défenseur·es des droits humains, des journalistes et des activistes de la société civile, et **abandonner les poursuites motivées par des considérations politiques**,
- **Mener une enquête** sur la destruction du bureau de Bir Duino Kirghizistan et traduire les responsables en justice,
- **Rétablir le MNP** afin de prévenir la torture et de garantir le respect des recommandations du Conseil des droits humains des Nations unies et des organes conventionnels,
- **S'abstenir de rétablir la peine de mort** et réaffirmer leur engagement envers les obligations internationales en matière de droits humains,
- **Abroger ou modifier en profondeur** la loi sur les représentant·es étranger·ères et le décret inconstitutionnel sur l'enregistrement des ONG,
- **Garantir l'accès à la justice** à toutes les victimes de violences, y compris les femmes et les filles handicapées, et renforcer les services de protection et de réadaptation.

La FIDH et ses membres appellent en outre la communauté internationale à :

- Manifester sa **solidarité avec les organisations de la société civile** en leur apportant un soutien financier et politique flexible afin de soutenir leur travail essentiel,
- **Surveiller et condamner publiquement** les violations des droits humains en cours et le rétrécissement de l'espace civique au Kirghizistan par le biais de déclarations communes dans les forums multilatéraux,
- Utiliser **tous les mécanismes internationaux de mise en accusation disponibles** pour garantir que justice soit rendue aux victimes de torture, de harcèlement et de répression.